COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024 à 19 h

Etaient présents: CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absents excusés: PAYAN Jean-Christophe (donne pouvoir à CHOLLET Floriane), CARRERES Thierry

(donne pouvoir à DUCROS Adeline)

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Présentation et vote du Compte Administratif Assainissement

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le compte administratif assainissement a été présenté avec une erreur, les reports n'ayant pas été repris. M. le Maire demande au Conseil de voter à nouveau le compte administratif.

Investissement			Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	84 878,00	4 253,41	46 633,00	27 669,93
Recettes	84 878,00	84 877,30	46 633,00	25 049,11
Excédent		80 623,89		
Déficit				2 620,82

Résultat global : + **78 003,07** *Délibération votée à l'unanimité.*

2°) Fixation du taux communal des impôts

La séance étant ouverte, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Le Conseil constate que le produit à taux constants attendu est de 220 818 € sachant que celui de 2023 était de 209 756 €, soit environ 5,27 % d'augmentation, grâce à la progression des bases d'imposition.

Le Conseil Municipal vote les taux suivants (soit pas d'augmentation) :

Taxe foncière (bâti): 32,40 %, dont 13,62 % pour la commune et 18,78 % pour le Département,

Taxe foncière (non bâti) : 52,75 % Taxe d'habitation : 12,36 % Délibération votée à l'unanimité.

3°) Présentation et vote du budget Commune

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	962 354,00	615 035,00
Recettes	962 354,00	615 035,00

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Présentation et vote du Budget Assainissement

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	97 447,35	37 021,82
Recettes	97 447,35	37 021,82

Délibération votée à l'unanimité.

5°) Reprise concession GILLES Emma

Cette concession a plus de 30 ans d'existence, la dernière inhumation date de 1987. L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès verbal du 23/10/2020 et du 12/12/2023.

M. le Maire est autorisé à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, la concession ci-dessus indiquée en état d'abandon.

Délibération votée à l'unanimité.

6°) Questions diverses

Travaux:

- Début des travaux parking école, boulangerie, salon de coiffure (trottoir, gravier, enrobé),
- Travaux école : Ordre de service à la SAS NET ACTIV BAT, envoyé à cette société pour absence de conformité des travaux ne permettant pas d'obtenir la validation du bureau de contrôle et de l'architecte (doublages, cloisons sèches, faux plafonds, peinture),
- Une fuite d'eau vient d'être détectée dans les sanitaires de l'école due à une pièce défectueuse. Ce défaut datant du début de l'installation, une grande partie des locaux est détériorée. Des travaux de réfection de peinture, placo, sol, sont à prévoir. Notre assurance mandate Polyexpert pour constater les dégâts, le 10 avril.

Courriers reçus:

- 04 Mars, Mme la Préfète : rappel sur les interdictions de brûlage à l'air libre de végétaux (amende 750 €),
- 15 Mars, Région Auvergne-Rhône-Alpes: L'Agence Nationale du Sport est chargée de déployer le plan « 5000 équipements-génération 2024 » permettant d'aménager les cours d'école afin de développer l'activité physique dans les établissements scolaires, (une demande de subvention sera faite dans ce sens),
- 22 Mars, Mairie à l'Entreprise CHAUSSABEL : fuite d'eau et dégâts à l'école,
- 04 Avril, Centre de gestion, avis favorable du Comité technique concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (délibération à prendre au prochain conseil),
- 08 Avril, Robert MAISONNEUVE : problème de stationnement rue du Pousarenc, murs et voirie en mauvais état, écoulement d'eau sur la voirie,

Infos:

- Lors des inondations du 10 Mars, l'électricité a été coupée durant plusieurs heures de Lavabre à St Génies, suite à une chute d'arbre lieu-dit Vialarès, inaccessible au milieu de la rivière en crue,
- L'arrêté du 11 Septembre 2023 autorise dorénavant la suppression de la ligne téléphonique dans les Etablissements recevant du public, sous conditions. Un article est ajouté à la convention de location de la salle polyculturelle : « l'organisateur s'engage à avoir un téléphone mobile de qualité et fiable de fonctionnement afin de joindre les secours si nécessaire le jour de la manifestation »,
- Divagation des chiens ; toujours des problèmes et des plaintes concernant les animaux en liberté ; une information sera faite sur panneau pocket,
- La Commission des impôts avait suggéré la création d'une catégorie 4 pour certaines maisons de la commune dépassant 200 m². Une étude sera faite dans ce sens par la commission des impôts,
- Mémoire technique de la SAUR pour le remplacement du dégrilleur automatique de la station d'épuration,
- L'entreprise ENEVIE propose de remplacer gratuitement les équipements électriques vétustes par des équipements plus économiques (à voir),
- BOISSIN Jean-Luc souhaite vendre son terrain en dessous de l'école ; une réflexion de la commune pourrait être engagée dans l'avenir,
- Kassandra CHIROSSEL souhaite installer un camion pizza une ou deux fois par semaine à la boulangerie ; il faudra prendre contact avec l'ancien pizzaiolo pour connaître ses intentions.

Permis de construire :

- SARL RAFFORT Estate, Lavabre, route de St Jean, maison d'habitation,
- RAFFORT Raphaël, Lavabre, route de St Jean, maison d'habitation,
- ABRIC Jean-Marie, Lavabre, route de St Jean, maison d'habitation,
- MATON Sébastien, 73 impasse Jardinas, carport,
- AUGIER Romain, Chemin des Aumèdes, maison, piscine, pool house,
- DURAND Alexis, La Lauze, hangar photovoltaïque.

Problèmes divers:

- Lors d'une sortie scolaire annulée vu le mauvais temps, les enfants ont mangé leur pique-nique dehors, l'accès à la cantine aurait été refusé (Corinne DELAUZUN se charge de faire le point),

Problème de sonnerie des cloches : une pétition demandant l'arrêt des cloches la nuit a été déposée. M. le Maire fait lecture du courrier et prend acte de la pétition, il donne la parole aux conseillers. Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

Fin de séance à 21 h Signature